

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
 (1) Provincial et communal

- (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez

Date et signature : (2) 3.1 AOÛT 1999.....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents**

CODE DE L'UF (3) 387013021F _n	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 303
--	---------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé(s) de cours : Repris en annexe n°4 de ...3.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 987013021F1	Code du domaine de formation : (4) 903
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 120 périodes

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Techniques et outils d'animation et d'expression	CT	B	40
Méthodologie appliquée à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents	CT	F	60
2. Part d'autonomie		P	20
		Total des périodes	120

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger Monnier
Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

08/02/2000
Inspecteur

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000
A. COLLINET
ADM

Date :

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- ◆ de maîtriser des techniques et des outils diversifiés d'animation et d'expression ;
- ◆ de concevoir, de mettre en place et d'évaluer des activités diversifiées d'expression et d'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents.

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- ◆ de présenter et d'appliquer dans une situation d'animation « nature et environnement » déterminée une grille d'observation utilisant des critères relatifs à :
 - ◆ la déontologie du métier d'animateur « nature et environnement »,
 - ◆ les aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation « nature et environnement »,
 - ◆ les techniques d'animation d'une animation « nature et environnement »,
 - ◆ les approches écologiques appliquées à l'animation « nature et environnement »,
 - ◆ l'étude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation « nature et environnement »,
 - ◆ la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l'animation « nature et environnement »,
 - ◆ la législation relative à la nature et l'environnement.

- ◆ d'élaborer une synthèse des activités « nature et environnement » observées en fournissant, pour chaque activité, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et les adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- ◆ « Stage d'observation d'animateur « nature et environnement » ».

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe .

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Techniques et outils d'animation et d'expression

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

♦ de mettre en pratique les connaissances nécessaires afin

- ♦ de présenter,
- ♦ d'expérimenter,
- ♦ d'animer,
- ♦ d'adapter,
- ♦ de concevoir,
- ♦ d'évaluer,

des activités ludiques, de créativité et d'expression pour les enfants et les adolescents ;

♦ de se créer un répertoire diversifié de jeux individuels et collectifs de type :

- ♦ jeu de rôle et d'expression,
- ♦ jeu scientifique,
- ♦ jeu de société,
- ♦ jeu de groupe,
- ♦ jeu d'orientation,
- ♦ jeu d'observation,
- ♦ jeu d'extérieur,
- ♦ jeu sensitif,
- ♦ etc.

applicables avec des enfants et des adolescents ;

- ♦ de concevoir l'organisation matérielle, spatio-temporelle et opérationnelle d'une activité d'animation donnée;
- ♦ de déterminer clairement les règles de jeu et de sécurité, le sens, les rôles et fonctions dans une activité d'animation donnée ;
- ♦ de rechercher les valeurs sous-jacentes d'une activité ludique, d'expression et de créativité ;
- ♦ d'évaluer la pertinence, la faisabilité, l'adaptabilité et l'efficacité d'une activité d'animation en fonction des objectifs poursuivis, des publics concernés, des ressources et des contraintes, des besoins ;

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- ◆ de développer l'esprit créatif et critique des enfants et des adolescents ;
- ◆ de distinguer les activités ludiques de collaboration et de compétition ;
- ◆ d'imaginer différents plans d'aménagement de l'espace avec des enfants et des adolescents favorisant l'échange, la collaboration, la créativité, l'expression libre et spontanée ;
- ◆ de proposer aux enfants et adolescents un éventail diversifié d'exercices d'échauffement physique et verbal visant à faciliter l'expression devant autrui ;
- ◆ d'utiliser les techniques individuelles et collectives d'improvisation verbale et non verbale pour aborder un thème, un écrit, une histoire ;
- ◆ de mettre en place des situations structurées facilitant la créativité et l'expression des enfants et des adolescents ;
- ◆ d'appliquer la courbe d'activités dans une séquence d'animation donnée ;
- ◆ de créer des situations et des lieux d'échange et de communication mettant l'accent sur la nécessité d'écoute et d'empathie ;
- ◆ de favoriser les expressions multiculturelles dans les groupes ;
- ◆ d'intégrer les activités d'animation dans une perspective d'égalité des chances entre les filles et les garçons ;
- ◆ de créer les conditions d'un travail d'expression interculturelle .

4.2. Méthodologie appliquée à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Dans le cadre d'une animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents, l'étudiant(e) sera capable :

- ◆ de déterminer les objectifs, les démarches méthodologiques, les techniques et les outils d'une activité d'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- ◆ de provoquer chez les enfants et les adolescents une prise de conscience et un développement de leurs potentialités de créativité et d'expression dans la nature et l'environnement ;
- ◆ d'amener les enfants et les adolescents à utiliser les ressources de l'environnement afin de réaliser des créations plastiques et artistiques dans le cadre de projets d'expression individuels et collectifs ;

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- ◆ d'aider les enfants et les adolescents à prendre la parole et à utiliser différents modes de communication verbale et non verbale dans des projets individuels et collectifs ;
- ◆ de réaliser avec les enfants et les adolescents des activités d'aménagement de l'environnement en vue de l'embellir, de le rénover, de le transformer;
- ◆ de stimuler la créativité des enfants et des adolescents dans la mise en place de jeux , d'activités ludiques et d'activités d'expression plastique et artistique dans la nature et l'environnement;
- ◆ de construire avec les enfants et les adolescents des situations et des lieux de créativité et d'expression mettant l'accent sur la nécessité d'écoute et d'empathie, de collaboration et d'échange interculturel ;
- ◆ d'amener les enfants et les adolescents à décoder les valeurs sous-jacentes à une activité ludique, d'expression et de créativité en rapport avec la nature et l'environnement.

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans une situation d'animation « nature et environnement » précise pour les enfants et les adolescents :

- ◆ de concevoir une animation comportant un ensemble diversifié et structuré de techniques et d'outils d'expression plastique, artistique, verbale et corporelle ;
- ◆ d'organiser une activité ludique et sportive dans son intégralité (organisation spatiale et temporelle, matérielle, communicationnelle) ;
- ◆ de dégager les valeurs, les objectifs, les méthodologies, les techniques et outils spécifiques mises en œuvre ;
- ◆ de formaliser ses choix d'activités et les structurer en un cahier des charges opérationnel et planifié.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de l'originalité, de la clarté et de la précision de conception, de réalisation et d'évaluation de l'animation ;
- ◆ de la cohérence des justifications proposées ;
- ◆ de l'attention apportée à la diversité et la variété des techniques et des outils utilisés ;
- ◆ de l'adéquation des techniques et outils utilisés aux caractéristiques des enfants et des adolescents et au lieu d'animation.

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation « nature et environnement » pour les enfants et/ou les adolescents ; et en particulier dans le domaine de l'expression plastique ou artistique.